

# **Union Nationale des Scolaires et Etudiants du Bénin (UNSEB)**

## **Section universitaire d'Abomey-Calavi**

01 BP 1012 Cotonou, Tél : (00229) 94337393 / 67 10 2009 / 95892368

Email : [unsebenin@yahoo.fr](mailto:unsebenin@yahoo.fr); Enr : MISAT sous le N°94/168/MISAT/DAI/ASSOC du 05/10/94 **Compte Bancaire** : Ecobank  
N°0220141112344601

**Bureau Exécutif Universitaire  
D'Abomey-Calavi (BEU-AC)**

**A**

Monsieur le Recteur de l'UAC

### **Objet : MOTION DE GREVE**

Monsieur le Recteur,

Depuis quelques mois, les étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi sont en lutte contre l'arbitraire et la mauvaise gestion dont font preuve l'équipe rectorale dirigée par Brice SINSIN et le COUS-AC à sa tête Eléonore L. YAYI. Ainsi, des mouvements de contestation suivis de grèves ont été enregistrés. Face à cela, l'on a vu une détermination de l'équipe rectorale et celle du COUS-AC à violer et achever les libertés démocratiques en mobilisant une milice appuyée par des Hommes en armes qui siègent en permanence à l'Université, violant ainsi les franchises universitaires. A tout ceci, s'ajoutent d'autres problèmes qui aggravent les conditions de vie et d'étude des étudiants. C'est pourquoi,

- Considérant les avancées éthiques recommandant que les portes de l'acquisition du savoir doivent être ouvertes à tous et à chacun sans discrimination ;
- Considérant que la constitution de notre pays garantit la gratuité de l'instruction des filles et fils de notre pays ;
- Considérant que dans certaines entités les autorités conditionnent la participation des étudiants aux Travaux Pratiques et aux sorties pédagogiques au paiement des frais illégaux et cela constitue une escroquerie dont les étudiants sont victimes ;
- Considérant que les allocations universitaires ne sont pas encore payées à tous les ayants-droits et ceci plonge les bénéficiaires dans la misère ;
- Considérant la note de service rectorale en date du 31 Octobre 2013 portant rappel des types de masters et des charges financières relatives aux formations de master et de doctorat à l'université d'Abomey-Calavi excluant ainsi les enfants de parents pauvres de l'accès aux connaissances universelles ;
- Considérant que depuis que la rentrée universitaire a démarré, les secteurs de transport, de la restauration, de même que celui des résidences universitaires ne fonctionnent comme il faut ;
- Considérant que la mise en application du système LMD dans la forme comme dans le fond ne prend pas en compte les besoins de nos peuples pour les sortir de leurs arriérations ;
- Considérant l'article 14 de l'accord de Kampala qui interdit l'entrée des Hommes en arme dans les universités ;
- Considérant que pour continuer à exercer la terreur à l'université le recteur mobilise les agents de la police et gendarmerie nationales à coût des centaines de millions pour réprimer à sang les étudiants qui dénoncent et rejettent ses actes anti-progrès et anti-éthiques ;
- Considérant que les échecs massifs, les résultats catastrophiques à l'université où sur plus de cinq mille étudiants qui composent, quatre sont déclarés admissibles, ne constituent guère une préoccupation pour l'équipe rectorale avec à sa tête SINSIN. Mais la remise en cause des acquis et libertés est son seul souci ;
- Considérant la participation de l'UNSEB à la marche pacifique organisée par les travailleurs le vendredi 27 Décembre 2013 contre l'insécurité, la validation des résultats des concours frauduleux et les atteintes aux libertés au cours de laquelle des militants de l'UNSEB ont été violemment réprimés ;
- Considérant la grève d'avertissement déclenchée par les étudiants sous la direction de l'UNSEB-UAC en la date du mardi 07 au mercredi 08 janvier 2014 ;
- Considérant l'assemblée générale des étudiants assortie de sit-in successivement sur le Rectorat et le COUS-AC le 15 janvier 2014 sous l'UNSEB-UAC ;

- -Considérant le silence absolu qu'observent les autorités concernées pour ne pas satisfaire nos revendications ;  
Les étudiants réunis sous la direction de la section universitaire de l'Union Nationale des Scolaires et Etudiants du Bénin à l'Université d' Abomey-Calavi (UNSEB-UAC) ce jour Jeudi 06 Février 2014 pour faire le point des différents mouvements de grève déclenchés depuis le 07 Janvier 2014 et de l'assemblée générale des étudiants assortie de sit-in successivement sur le Rectorat et le COUS-AC le 15 janvier 2014 sous la Direction de l'UNSEB-UAC dont les motions de protestations sont adressées aux autorités concernées ; constatent qu'aucune satisfaction de la part du rectorat et du côté du COUS-AC n'est observée. A cet effet, les étudiants :
- 1- Fustigent avec véhémence les dérives liberticides et attentatoires aux libertés démocratiques, aux franchises universitaires du recteur ;
- 2- Protestent contre la volonté délibérée du recteur à fermer les portes de l'université aux enfants issus de parents pauvres ;
- 3- Renouvellent la grève de 72 heures qui prend effet à compter du Mardi 08 Avril 2014 à 00H00 au Jeudi 10 Avril 2014 à 23H59 pour les exigences ci-après :
- a) **Le départ définitif des Hommes en armes (policiers, gendarmes...) de l'université dans les meilleurs délais et sans conditions ainsi que le jugement des violateurs des franchises universitaires ;**
- b) **L'abrogation immédiate de la note de service n°103-14/UAC /SG/AC/VR-AARU/SS du 13 Février 2014 du rectorat UAC portant régularisation des deuxième inscriptions ;**
- c) **Le remboursement immédiat des sourds arbitrairement prischez certains étudiantspour le paiement de la deuxième inscription ;**
- d) **L'abrogation immédiate de la note de service rectorale en date du 31 Octobre 2013 portant rappel des types de masters et des charges financières relatives aux formations de master et de doctorat à l'université d'Abomey-Calavi ;**
- e) **Le changementsystématique du système LMD par un programme d'enseignementgarantissant un bon emploi à l'étudiant à la fin de sa formation ; un programme conforme à la réalité de la société béninoise permettant de régler les réels problèmes des béninois, pour le développement de notre pays et le bien-être de tous ;**
- f) **La suppression immédiate des faux frais (frais de TP à la FAST, des sorties pédagogiques et d'achat des cartes topographiques en Géographie, des paiements de soutenances à la FASEG, d'inscription pédagogique à la FADESP et autres...) ;**
- g) **La construction des infrastructures (salles de cours, amphithéâtres, laboratoires, bibliothèques et autres...) et l'installation leurs équipements.**
- h) **La prestation régulière des services du transport, des résidences et restaurants universitaires ;**
- i) **La réfection immédiate des résidences universitaires ;**
- j) **Le paiement à temps des allocations universitaires aux ayants droits ;**
- k) **La démission de l'inhumaine Eléonore YAYI LANDEKAN nommée à la tête du COUSx qui ne fait qu'aggraver la misère des étudiants à l'Université d'Abomey-Calavi depuis lors ;**
- l) **L'élection et la révocabilité d'un Directeur ou d'une directrice à la tête du COUS/AC**
- 4- Rendent responsables les autorités en charge de l'université etdes déconvenues qu'engendrerait leur entêtement à ne pas satisfaire aux revendications ci-dessus citées.

Fait à Abomey-Calavi, le 03 Avril 2014.

Pour le Bureau Exécutif Universitaire (UNSEB-UAC).

Le Trésorier Général & P.O

**M. Serge Landry GAMEDJO**

|                     |                       |    |  |     |
|---------------------|-----------------------|----|--|-----|
| <u>Ampliation :</u> |                       |    |  |     |
| -                   | MECESRS               | 01 | - Tous les établissements de l'UAC                     | 30  |
| -                   | C/ Recteur            | 01 | - Syndicats du personnel                               | 01  |
| -                   | SG/ Rectorat          | 01 | - Presses  | 30  |
| -                   | COUS-AC               | 01 | - Commissariats centraux de Cotonou et d'Abomey-Calavi | 02  |
| -                   | FNEB                  | 01 | - Archives   | 02  |
| -                   | UNEB                  | 01 | - Chrono   | 300 |
| -                   | Syndicats enseignants | 02 | - Centrales et Confédérations syndicales               | 06  |